

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 6 du 9 février 2017

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte 7

DÉCISION N° 0-40708-2016/DEF/CEMM

portant homologation du motif symbolique et du fanion de la frégate multi-missions « Auvergne ».

Du 21 novembre 2016

LE CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE.

DÉCISION N° 0-40708-2016/DEF/CEMM portant homologation du motif symbolique et du fanion de la frégate multi-missions « Auvergne ».

Du 21 novembre 2016

NOR D E F B 1 6 5 2 4 2 7 S

Références :

Circulaire n° 249/DEF/CEMM du 13 mai 2004 (BOC, 2004, p. 3147 ; BOEM 141.6).

Lettre n° 02 AUVERGNE/SG du 20 septembre 2016 (n.i. BO).

Lettre n° 509078/DEF/SGA/DMPA/SHD/DHS/DSD du 15 novembre 2016 (n.i. BO).

Transmission n° 0-35748-2016/ALFAN BREST/CAB du 7 octobre 2016 (n.i. BO).

Transmission n° 0-39737-2016 ALFAN du 14 novembre 2016 (n.i. BO).

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 141.6

Référence de publication : BOC n° 6 du 9 février 2017, texte 7.

Le motif symbolique et le fanion de la frégate multi-missions *Auvergne*, tel que décrit dans l'annexe, sont homologués.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.

ANNEXE I.

DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE ET DU FANION DE LA FRÉGATE MULTI-MISSIONS AUVERGNE.

1. DESCRIPTION DU MOTIF SYMBOLIQUE DE LA FRÉGATE MULTI-MISSIONS AUVERGNE.

1.1. Description héraldique.

Rondache d'argent bordée d'une gumène de sinople, chargée en chef de l'inscription en lettres capitales avec empattements du même « FREGATE AUVERGNE » ; en cœur d'une ancre de fer en pal et de deux lances de tanné armées de fer posées en sautoir, chargées d'une rondache aux armes d'Auvergne (d'or à un gonfanon de gueules frangé de sinople) à la bordure de tanné clouée de fer et au umbo cloué du même.



2. DESCRIPTION DU FANION DE LA FRÉGATE MULTI-MISSIONS AUVERGNE.

2.1. Dimensions.

Fanion de type C, frangé or.
Guindant 30 cm, battant 40 cm.



2.2. Revers (hampe à droite).

Fond d'argent chargé en cœur du motif symbolique sans la gumène et sans l'inscription de l'unité ; en chef vouté et en pointe affaissée, la devise en lettres capitales avec empattements de sinople « MELIUS EST MORI IN ACIE » et « QUAM DESERERE LIBERTATEM » (1).

2.3. Avers (hampe à gauche).

Fond de sinople chargé en cœur de l'inscription en lettres capitales d'or « FREGATE » et « AUVERGNE » sur deux fascès, accompagné à chaque canton d'une ancre antique du même, la pointe dirigée vers l'extérieur.

(1) Mieux vaut mourir sur le champ de bataille que renoncer à la liberté.